

**Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal  
du 25 mars 2019**

**Présents** : Mmes et Mrs A.M FOURCADE, S. BONNASSIOLLE, R. COUDURE, A. POUBLAN, C. HIALE-GUILHAMOU, T. GADOU, F. GOMMY, V. BERGES, S. PIZEL, M.H BEAUSSIER, N. DRAESCHER, J. POUBLAN, M. TIRCAZES, M. BLAZQUEZ.

**Absents excusés** M.F LAVALLEE, I. PELFIGUES, C. MARTINAT (procuration à J. POUBLAN), S. BAUDY (procuration à A.M FOURCADE), E. PEDARRIEU (procuration à M.H BEAUSSIER).

M. TIRCAZESa été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Compte Rendu de la séance du 25.02.2019
- Vote des taux 2019
- Vote du Budget Primitif 2019
- Subventions aux associations 2019
- Contrat Enfance Jeunesse
- Choix des entreprises pour les travaux d'aménagements des abords du Centre Commercial
- Questions diverses

Séance ouverte à 19h.

## I. Approbation du Compte Rendu de la séance du 25 février 2019

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 25 février 2019. Il n'y a pas d'observation de la part des conseillers.  
Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## II. Vote des taux

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme le Maire doit se prononcer sur le vote des taux d'imposition pour l'année 2019. Mme le Maire précise que la commission financière a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.

Le Conseil Municipal, décide de suivre la commission financière et fixe le montant des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2019 tel que défini ci-dessous :

<b>Taxe</b>	<b>Base</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
TH	4 061 000	12,91 %	524 275 €
FB	2 765 000	9,99 %	276 224 €
FNB	37 700	48,15 %	18 153 €
<b>TOTAL:</b>			<b>818 652€</b>

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (17 voix pour).

## III. Vote du Budget Primitif 2019

Mme le Maire, après avoir présenté le budget Primitif de la commune aux membres du Conseil Municipal fait procéder au vote de celui-ci.

Le budget de la commune 2019 peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses : 880 998,64

Recettes : 880 998,64

Fonctionnement

Dépenses : 2 286 530,25

Recettes : 2 286 530,25

## Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 880 998,64 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 880 998,64 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 286 530,25 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 286 530,25 (dont 0,00 de RAR)

M. Jacques POUBLAN fait remarquer que les engagements financiers pris par la commune auprès de l'EPFL n'apparaissent pas dans les documents budgétaires (CA et BP). Mme le Maire lui répond que c'est normal, car ces contrats de portage ne correspondent pas à des emprunts et n'apparaissent donc pas dans l'état de la dette.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (17 voix pour).

#### IV.Subventions aux associations 2019

Mme le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation de MONTARDON.

En plus des subventions habituelles, 3 subventions exceptionnelles sont attribuées : 2000 € au comité des fêtes pour l'organisation de la soirée Celtique, 200 € à ART MUSE et VOUS pour la mise en place d'ateliers théâtre et 200 € à l'association France ALHZEIMER comme association extérieure de l'année (C'était la croix rouge en 2018).

Mme HIALE-GUILHAMOU, Présidente de la commission vie associative informe que la commission a étudié l'ensemble des demandes de subventions reçues et propose aux membres du conseil municipal une répartition des subventions comme suit :

Association / Organisme	Montant versé en 2018	Montant proposé par la commission	Montant voté 2019
Ass Pelote Montardonnaise	320 €	310 €	310 €
Asso Donneurs de Sang	200 €	200 €	200 €
Asso Parents d'Elèves	300 €	300 €	300 €
Ass Anciens combattants	300 €	300 €	300 €
Club 3ème Age	1000 €	1070 €	1070 €
ACCA Montardon	745 €	-	-
Foyer Rural Montardon	1890 €	1940 €	1940 €
Judo Club	830 €	835 €	835 €
Bibliothèque Montardon	2500 €	2500 €	2500 €
Comité des Fêtes de Montardon	5000 €	5000 €	5000 €
SSIAD	200 €	200 €	200 €
MAWELA AFRIQU'EN DANSE	860 €	810 €	810 €
CCAS	3500 €	3500 €	3500 €
OCCE MATERNELLE	3400 €	3760 €	3760 €
OCCE PRIMAIRE	5920 €	5840 €	5840 €
Art Muse et Vous	370 €	50 €	50 €
Club Photo	250 €	300 €	300 €
MontardonAccro'BIKE	260 €	300 €	300 €
Projet jeunes Alexis PEYRET	200 €	200 €	200 €
Aides diverses Lycée Agricole	200 €	200 €	200 €
MONTARDON d'Achille	250 €	270 €	270 €

ADMR	200 €	200 €	200 €
UNSS cross championnat de France	200 €	200 €	200 €
Art et création	310 €	360 €	360 €
Festival jeunes Art Muse et Vous	200 €	200 €	200 €
Festival musique THEZE	-	200€	200€
France Alzheimer	-	200€	200€
<b>Total</b>	<b>29 605€</b>	<b>29 245€</b>	<b>29 245€</b>

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (17 voix pour).

### **V. Contrat Enfance Jeunesse**

Mme le Maire rappelle que le Contrat Enfance et Jeunesse, signé entre la commune de MONTARDON et la Caisse d'Allocations Familiales, est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le financement des actions est désormais soumis aux conditions du nouveau contrat à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour une durée de 4 ans correspondant à la période 2018-2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse à signer avec la CAF pour la période 2018-2021 et autorise Mme le Maire à signer ce nouveau Contrat.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (17 voix pour).

### **VI. Choix des entreprises pour les travaux d'aménagements des abords du Centre Commercial**

Mme Le Maire expose qu'en application de l'article 28 du Code des marchés publics, elle a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux d'aménagement aux abords du Centre Commercial. Après avoir procédé à l'analyse des offres, elle propose d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : à la société COLAS pour un montant HT de 221 500€.
- Lot 2 : à la société L'AMI DES JARDINS pour un montant HT de 29 856€.

M. BONNASSIOLLE précise que 4 offres ont été déposées pour répondre au marché (2 pour chaque lot). Pour le lot 1, l'offre la moins disante avec une partie technique cohérente est celle de la société COLAS. Pour le lot 2, l'offre la moins disante correspond à celle faite par la société « Les jardins de la vallée ». Par contre l'offre technique de cette entreprise notamment les délais et les retours de la négociation effectuée par le Maître d'œuvre ne correspondent pas aux attentes de la commune pour le projet.

Mme le maire sera autorisée par le Conseil Municipal à signer le marché avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 : à la société COLAS pour un montant HT de 221 500€.
- Lot 2 : à la société L'AMI DES JARDINS pour un montant HT de 29 856€.

Mme le Maire pourra prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des éventuels avenants qui seraient nécessaires à l'exécution de ce marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (17 voix pour).

## **VII. Questions diverses**

1. Mme le Maire donne lecture des questions écrites de M. Jacques POUBLAN :

- Les places de parking pour les personnes en situation handicap existantes devant le pôle médical sont-elles suffisantes ? Le marquage bleu au sol pour les signaler est-il obligatoire ? Qu'en est-il de ces places dans le projet d'aménagement des abords du Centre Commercial ?

Mme le Maire lui répond que le nombre de places existantes et celle prévues dans le projet d'aménagement des abords du

Centre Commercial respectent la réglementation existante (2% des stationnements existants pour un bâtiment ou un parking). Le marquage bleu au sol peut être mis en place mais ce n'est pas une obligation.

- La mise en place de l'entrée au lotissement MEYAN est-elle définitive ? Des aménagements ultérieurs sont-ils prévus ?

M. BONNASSIOLLE répond que l'aménagement de la sortie du lotissement sur la Route Départementale est terminé. Il ne manque que le marquage au sol qui va être effectué prochainement. M. J. POUBLAN précise que selon lui, l'accès au lotissement quand on vient de BUROS et donc que l'on tourne à gauche, pourra provoquer des ralentissements conséquents.

M. BONNASSIOLLE précise que les usagers pourront faire le tour du rond-point pour accéder au lotissement. Il ajoute que le Département pourra prévoir des aménagements de sécurité (plateau traversant ou coussins berlinois) pour limiter la vitesse sur cette voie.

- La soirée Celtique aura lieu le 13.04 à la salle polyvalente. Le comité des fêtes invite tous les conseillers municipaux.
- Une conférence sur la forêt pyrénéenne aura lieu le 27.03 à 20h30 à la maison pour tous.
- La 9<sup>ème</sup> édition du parcours du cœur aura lieu le samedi 30 mars.

La séance est levée à 20h35.